

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - CAGB

Recueil des Actes Administratifs du mois d'octobre 2016

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de la CAGB) peuvent être consultés au siège de la CAGB (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr>

Délibérations

Bureau communautaire

Séance du jeudi 27 octobre 2016 2 à 6



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : - 4 NOV. 2016	Séance du jeudi 27 octobre 2016 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 27/10/2016 à 19h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R.O.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 05/09/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage à l'association AMUSO

A l'unanimité des suffrages exprimés, l'abstention, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide exceptionnelle au lancement de l'école de musique AMUSO à hauteur de 5 000 € sur l'exercice 2016, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche inhérente à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - Etude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de prestations conclue le 23 février 2015 avec la SPL Territoire 25 pour un montant 60 000 € TTC maximum et une durée de prolongation de cette convention de 2 ans (prolongation contractuelle maximale),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations passée avec la SPL Territoire 25 le 23 février 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.3.2 - Contrat de mandat passé avec la SPL Territoire 25 pour la réalisation des aménagements intérieurs de l'espace CAGB du Signal aux Auxons

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de contrat de mandat passé avec la SPL Territoire 25 pour la conduite des travaux d'aménagement des locaux loués par la CAGB dans le bâtiment le Signal sur la zone de Nouvelle Ere aux Auxons,
- autorise Monsieur le Président du Grand Besançon à signer tout document relatif à cette opération et notamment le contrat de mandat annexé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.3.3 - Carrefour régional des Maires - Edition 2016

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière de 3 000 € au Cluster éco-chantier pour l'organisation de l'édition 2016 du Carrefour des Maires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. et Mme MAGLOIRE correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. AYMONIER Vincent et Mme CHOPARD Elodie correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme PICHETTI correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BRENEY correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de subvention de Mme MILLE correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - Programmation complémentaire

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi dans ce cadre, de 3 subventions pour un montant total de 13 000 €, réparties comme suit :

- 4 810 € aux Petits Débrouillards,
- 4 810 € à Fabrikaweb,
- 3 380 € à l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2